

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Actes de naissance : Franceville en panne de registres d'état civil

SIX, voire dix mois après leur venue au monde, de nombreux enfants continuent d'attendre leurs actes de naissance dans le chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. En cause : l'absence de registres dédiés à cet important document. Comment en est-on arrivé là ? Est-ce une situation ponctuelle ? À quand un retour à la normale ? Tentative de réponse.

AJN

Franceville/Gabon

ANNETTE a accouché en août 2020. Elle a aussitôt déclaré la naissance de son bébé à la mairie de Franceville. Mais depuis quatre mois, elle attend toujours l'acte de naissance de son enfant.

Comme Annette, Georgette a mis au monde un petit garçon en juin de cette année. Elle aussi continue d'attendre la pièce d'état civil de son enfant. Et ces deux dames ne sont pas les seules dans cette situation d'attente.

En fait, depuis plusieurs mois, de nombreux parents ayant procédé aux déclarations de naissance de leurs bambins multiplient des va-et-vient au service d'état civil de l'Hôtel de Ville de Franceville, pour récupérer le précieux document, en vain. Et pour cause, la mairie connaît une rupture de registres d'actes de naissance.

"Mais ne vous inquiétez pas, dès que la situation revient à la normale, on vous contactera", répond-on inlassablement aux intéressés à la mairie, pour tenter de les rassurer.

Un officier d'état civil, qui a requis l'anonymat, affirme que la mairie fait des pieds et des mains pour que les choses reviennent à la normale. En attendant, ce sont des centaines d'enfants et leurs géniteurs qui sont ainsi pénalisés à Franceville. Ce qui pousse certains à se tourner vers

Si au mois d'octobre, le service d'état-civil assurait prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les déclarations qui ont été faites puissent être traitées et les actes de naissances établis et remis aux ayants droit, à ce jour, rien n'a bougé.



A l'Hôtel de Ville de Franceville, les registres d'actes de naissance sont introuvables depuis plusieurs mois.

d'autres communes pour faire établir les papiers de leurs nouveau-nés. Au risque d'enfreindre la loi.

" J'ai mon cousin qui est maire ailleurs, je vais lui envoyer les papiers de l'hôpital pour qu'il fasse l'acte de l'enfant. Parce que cette situation est embarrassante. Vous vous rendez compte que pour un bébé de 5 mois, qui n'a pas d'acte de naissance, il est impossible de lui établir la carte de la Cnamg (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, ndlr) et donc, l'hôpital est payant. Ce matin, j'ai payé la consultation aux urgences à 5000 francs cfa. Sans compter l'ordonnance. "

Si au mois d'octobre, le service d'état civil assurait prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les déclarations qui ont été faites puissent être traitées, et les actes de naissance établis et remis aux ayants droit, à ce jour, rien n'a bougé.

En plus, la situation est la même aussi bien à l'Hôtel de Ville que

dans les mairies d'arrondissement. Elle est donc très délicate quand on sait l'importance d'un acte de naissance dans la vie d'un être humain. " L'acte de naissance est le document qui atteste de l'identité juridique d'un individu. Il permet de se faire enregistrer à la Cnamgs par exemple, de se faire inscrire à l'école, pour les voyages des tout-petits, vous en avez besoin pour l'achat des billets de transport, etc. C'est le document essentiel que l'on vous demande lorsque vous voulez faire établir un passeport ou une carte d'identité, etc. " Un rappel fait par un agent municipal.

Quoi qu'il en soit, voilà un fait qui vient quelque peu prendre le contre-pied des multiples campagnes sur les personnes sans actes de naissance. Des campagnes qui pointent souvent du doigt la responsabilité des parents, affirmant que ceux-ci ne respectent pas les délais requis pour déclarer leurs nouveau-nés, certains fournissant des dossiers incomplets à l'autorité muni-

pale. Laquelle autorité qui n'a jamais été mise à l'index. Une situation bien embarrassante car, à force multiplier des tours

vains à la mairie, certains parents peuvent se dire que l'acte de naissance ne sera jamais établi et être tentés d'abandonner.

À qui la faute ?

AJN

Franceville/Gabon

IL faut attendre au moins dix mois, voire plus, pour obtenir l'acte de naissance de son enfant à Franceville. Pourquoi une aussi longue attente ? Il semblerait que la rupture des registres de naissance dans les mairies soit le principal argument avancé par les responsables municipaux. Une rupture qui serait de la responsabilité du ministère de l'Intérieur, via son service du patrimoine, chargé de la reprographie des registres en question et de leur distribution dans toutes les localités du pays. Pourquoi l'Hôtel de Ville ne s'occupe-t-il pas de la reprographie de ces

registres au niveau de chaque localité ? Pourquoi attendre que ces fameux registres arrivent de Libreville, quand on voit ce qui se passe actuellement. Mieux, quelle est la position de l'Association des maires du Gabon face à cette situation qui ne concerne pas que, on l'imagine bien, les actes de naissances, mais aussi les livrets de mariage ?

Une problématique qui pousse certains parents à se demander à quand l'effectivité de la décentralisation qui devrait donner aux collectivités locales les pleins pouvoirs financiers et d'actions, afin de pallier certaines situations, sans attendre l'aval de Libreville.